



LA HAUTEVILLE

www.lahauteville.fr

2016

Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 18 OCTOBRE 2016

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Monsieur l'AdjointGLUCKMAN

Mesdames et Messieurs

les Conseillers municipaux.....CHEVAUSSET

BERLAND
DEL BOCA
JOUGLAIN
LELAIDIER
RAJAU
RETSIN
SZYMCZYK

Absent excusé :

Monsieur le Conseiller municipalFITOUSSI
(a donné pouvoir à Madame SZYMCZYK)

Délibérations

78302	Commune de LA HAUTEVILLE	2016
Code INSEE	Commune	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice	11		
Nombre de membres présents	10		
Nombre de suffrages exprimés	11		
VOTES : Contre	2	Pour	8
Date de convocation :	08/10/2016		

L'an deux mille seize, le SAMEDI 18 OCTOBRE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc COURTEAUD, Maire.

Objet : APPROBATION PLAN LOCAL D'URBANISME (1/3)

COMMUNE DE LA HAUTEVILLE
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME
18 octobre 2016

Par délibération en date du 6 septembre 2014, le conseil municipal de La Hauteville a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune conformément aux articles L 123-6, R 123-15 et suivants du code de l'urbanisme .

En fonction de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) et de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR), il est apparu nécessaire d'engager une procédure d'élaboration du Plan local d'Urbanisme.

Le Plan local d'urbanisme est un document d'orientation du développement du territoire et de son fonctionnement. Il définit les rapports entre l'urbanisation et les espaces naturels, les paysages et les formes bâties,...

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit les besoins de développement : logements à construire, nouveaux équipements éventuels. Il est surtout un outil de gestion du droit des sols, c'est d'ailleurs sa fonction juridique première. Il définit la destination des espaces et toutes les règles d'occupation des terrains, de construction et d'architecture. C'est en fonction du PLU que les permis de construire sont accordés, ainsi que les autorisations de réaliser une opération d'aménagement.

Le Plan Local d'Urbanisme est décomposé en plusieurs parties : le rapport de présentation incluant le diagnostic du territoire communal, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) le zonage et le règlement.

Les objectifs de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Hauteville sont de :

1. Préserver la qualité et le cadre de vie,
2. Préserver la qualité architecturale et rurale ainsi que l'environnement du village,
3. Définir au regard des prévisions économiques et démographiques les besoins de la commune, notamment en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports et de déplacements, d'équipements et de services,
4. Pérenniser l'école avec des effectifs stables.

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du plan d'aménagement et de développement durables en date du 30 mai 2015 et arrêté le PLU en date du 19 février 2016.



78302 Code INSEE	Commune de LA HAUTEVILLE Commune	2016
---------------------	-------------------------------------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice	11		
Nombre de membres présents	10		
Nombre de suffrages exprimés	11		
VOTES : Contre	2	Pour	8
Date de convocation :	08/10/2016		

L'an deux mille seize, le SAMEDI 18 OCTOBRE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc COURTEAUD, Maire.

Objet : APPROBATION PLAN LOCAL D'URBANISME (2/3)

Ce document a été transmis à l'ensemble des personnes associées.

Les observations émises par ces personnes publiques ont été annexées au dossier de PLU qui a alors été soumis à enquête publique par arrêté du maire en date du 11 mai 2016

L'enquête publique a été conduite par Monsieur ROUBIN, désigné comme commissaire enquêteur et par le Président du Tribunal Administratif de Versailles, et s'est déroulée en mairie du 15 juin au 15 juillet 2016.

A la suite de cette procédure, le commissaire enquêteur a fourni un rapport et rendu un avis favorable au dossier le 12 août 2016, document qui a été transmis au Préfet.

Lors de cette phase de consultation, le plan local d'urbanisme n'a pas été remis en cause dans ses options fondamentales et dans son économie générale. Dans la majorité des cas, les observations formulées par les personnes associées ou les habitants au cours de l'enquête publique, ont permis de compléter le document qui vous est présenté ce soir pour approbation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123 et R.123;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2014 ayant prescrit l'élaboration du P.L.U. ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2016 ayant arrêté le projet de P.L.U. ;
Vu les avis de l'Etat, des personnes publiques associées et consultées lors de l'arrêt du projet,
Vu l'arrêté du Maire en date du 11 mai 2016 soumettant à enquête publique le projet de P.L.U. arrêté par le Conseil Municipal ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 juin au 15 juillet 2016 après publicité légale,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la prise en compte des remarques des personnes publiques associées et consultées ainsi que du commissaire enquêteur nécessite d'apporter certaines modifications aux différentes pièces du dossier de P.L.U. ;
Considérant que le P.L.U., tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.



73302 Code INSEE	Commune de LA HAUTEVILLE Commune	2016
---------------------	-------------------------------------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice	11		
Nombre de membres présents	10		
Nombre de suffrages exprimés	11		
VOTES : Contre	2	Pour	8
Date de convocation :	08/10/2016		

L'an deux mille seize, le SAMEDI 18 OCTOBRE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc COURTEAUD, Maire.

Objet : APPROBATION PLAN LOCAL D'URBANISME (2/3)

Le Conseil Municipal,

Approuve le plan local d'urbanisme (P.L.U.) tel qu'il est annexé à la présente.
La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et fera l'objet d'une mention, insérée en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département ;

La présente délibération sera exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet des Yvelines si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du P.L.U ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet

En outre, elle est notifiée aux :

- présidents du conseil régional et du conseil départemental,
- président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale directement intéressés : communauté de Communes, ...),
- représentants des chambres consulaires (chambre des métiers, de commerce et d'industrie, d'agriculture),
- maires des communes voisines.

Conformément aux articles R.123-24 et 25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et une mention de cet affichage est insérée dans un journal diffusé dans le département.

Certifié exécutoire par Marc COURTEAUD, , compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 20/10/2016 et de la publication le 20/10/2016.

A LA HAUTEVILLE, le 20/10/2016.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

M. Courteaud



Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Monsieur l'AdjointGLUCKMAN

Mesdames et Messieurs

les Conseillers municipaux.....BERLAND
CHEVAUSSET
DEL BOCA
FITOUSSI
JOUGLAIN
LELAIDIER
RAJAU
RETSIN
SZYMCZYK

Délibérations

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement des travaux de la toiture et du clocher de l'église. Concernant le clocher, les travaux seront terminés début 2017.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les travaux concernant l'enfouissement des réseaux route de Grandchamp sont programmés début janvier 2017.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé du programme triennal de voirie 2016/2019 et de la possibilité d'effectuer des travaux subventionnés à hauteur de 67 608 € (70 % du montant de travaux).

Le Conseil, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de mettre un terme à l'occupation du terrain sur lequel Monsieur FOIRIEN entrepose du fumier au niveau du tournant des Caviaux, ce qui présente un danger pour la circulation.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement du Contrat rural actuellement à la recherche d'un Maître d'oeuvre.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la situation de l'école et notamment au plan des effectifs et du programme pour l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'affiliation volontaire au CIG de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine.

Monsieur le Maire remet à Madame JOUGLAIN le rapport de SIAPER sur la qualité et le prix de l'eau.

Monsieur FITOUSSI fait un exposé très complet sur l'activité de la Bibliothèque et son devenir. Le Conseil remercie Monsieur FITOUSSI et tous les bénévoles de la commune qui assurent le fonctionnement de cette bibliothèque.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, comme les années précédentes, d'offrir aux « aînés » de la commune (plus de 70 ans et résidant toute l'année) un cadeau de Noël (coffret de gourmandises).

Informations



SITE WEB DE LA HAUTEVILLE

N'attendez pas le bulletin pour vous informer !
Retrouvez toutes les infos sur le site de La Hauteville
www.lahauteville.fr

◇~◇~◇

DECES



Madame PESNEL épouse LOSFELD Mathilde est décédée le 28 octobre 2016 ; l'inhumation a eu lieu au cimetière de La Hauteville le jeudi 10 novembre dernier.

Madame DECOLNET épouse RENAUDON Paulette est décédée le 14 novembre 2016 ; l'inhumation a eu lieu au cimetière de La Hauteville le lundi 21 novembre dernier.

Toutes nos sincères condoléances à leurs familles.

COLLECTE DES DECHETS

La dernière collecte des déchets verts pour l'année 2016 aura lieu le lundi 12 décembre.



ETRENNES DES EBOUEURS



Nos éboueurs qui accomplissent tout au long de l'année un travail difficile avec une ponctualité exemplaire méritent d'être récompensés.

Soyons généreux envers eux.

Vous avez soit la possibilité de déposer en Mairie vos étrennes à leur intention, soit de les recevoir chaleureusement lorsqu'ils passeront vous voir.

En tous cas, ne les oubliez pas !...

Le Maire

DÉCHÈTERIE : Munis d'une carte à retirer gratuitement en Mairie (1 carte par foyer) nous pouvons dans les limites mentionnées sur cette carte, utiliser les déchèteries de Boutigny, Garancières, Houdan et Méré.



Profitons de cette possibilité pour éviter de déposer dans nos chemins et dans nos bois des objets que nous aurions omis de faire collecter les jours de collecte des encombrants.

La propreté d'une commune est l'affaire de tous et donc de chacun.

La déchèterie de BOUTIGNY (la plus proche de La Hauteville) située lieudit «les Joncs» est accessible :

- vendredi/samedi/mardi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- dimanche : de 9h à 13h.

VOEUX DU MAIRE

**Tous les habitants sont conviés à la présentation des voeux
de Monsieur le Maire
le samedi 7 janvier 2017 à 18 heures (salle des fêtes).**



Notre village est toujours le même... Cette photographie du haut de la rue de la Pompe date, à coup sûr, de plus de 120 ans probablement de plus de 150 ans.



DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE 11-NOVEMBRE 2016

« Cette Grande Guerre, dont nous commémorens l'Armistice, après avoir coûté la vie à des milliers de soldats, doit nous rappeler que la paix quand elle est le produit de la guerre, arrive toujours et par définition trop tard.

La préservation de la paix est une préoccupation majeure quand on sait qu'une étincelle peut provoquer le pire.

L'anticipation est l'un des facteurs clés de cette préservation et c'est la raison pour laquelle notre diplomatie doit être sans relâche en alerte et à la manoeuvre, attentive aux velléités des états et des pseudos états qui, par leur comportement et leurs agissements, peuvent devenir le creuset d'une guerre mondiale.

Nos soldats morts ou blessés pour la France nous ont laissé un message en ce sens et le fait de nous réunir une fois l'an devant ce monument nous permet de marquer notre gratitude et de goûter le fait de pouvoir vivre en paix tout en étant attentifs à tout débordement et au besoin à la mise en oeuvre en temps utile de mesures appropriées pour garantir cette paix.

C'est dans ce but préventif que nos soldats à l'instant même où nous nous recueillons interviennent non sans difficultés sur plusieurs fronts loin de nos frontières.

Rendons hommage à tous nos soldats qui combattent pour préserver la paix et à cet effet, je vous invite à observer une minute de silence. »



Le courrier de nos lecteurs

Le Vieillard et les trois jeunes Hommes

(extraits)

**Un octogénaire plantait,
Passe encor de bâtir ; mais planter à cet âge !
Disaient trois jouvenceaux, enfants du voisinage ;
Assurément il radotait.
Car, au nom des Dieux, je vous prie,
Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ?
Autant qu'un Patriarche il vous faudrait vieillir...**

La Fontaine a toujours raison
Qui voit plus loin que l'horizon
Et la preuve en est aujourd'hui :
Deux septuagénaires avaient planté
1, rue du Puits François Premier,
Trois hortensias, jeunes et jolis.
Pour le plaisir du promeneur,
Sans pour autant qu'il s'extasie.
Mais hélas, ainsi faite est la vie:
Dans les mains d'un piètre voleur
L'un de ces petits hortensias
A disparu pendant la nuit.

(Eric & Sybil Demarsan).

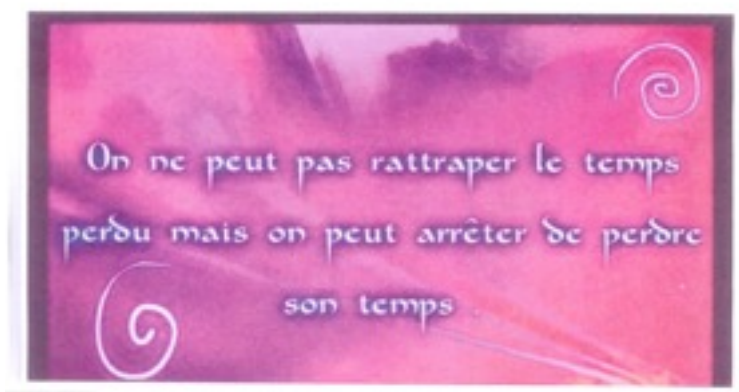
Comme disait La Fontaine :

**Eh bien, défendez-vous au Sage
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui ?
Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui .
J'en puis jouir demain, et quelques jours encore ...**

Jean de la Fontaine – Les Fables



humour....



Qu'appelle-t-on une femme dangereuse ?



« Souvent femme varie, bien fol qui s'y fie », a dit François 1^{er} pour qui les femmes, croyait-il, n'avait pas de secrets pour lui.

Rappelons qu'une rue, dans ce village, s'appelle, rue du Puits François 1^{er} où il a dû s'en passer de belles avec les belles ! Et s'il lui prenait la fantaisie de revenir, il ne manquerait pas de constater que l'énigme du féminin perdure à travers les siècles, de jalousies en préférences, d'amabilités de surface en inventions d'intrigues pouvant aller jusqu'au complot !

Pauvres hommes qui essayent de deviner leur humeur du jour et qui se trouvent dans l'impossibilité de le faire car elles sont imprévisibles. C'est cela qui les exaspèrent, les femmes sont dangereuses parce qu'insaisissables.



Qu'elles se montrent aimables et cela doit cacher quelque chose, ou qu'elles deviennent désagréables, et c'est forcément leur mauvais caractère qui ne demande qu'à resurgir à la moindre contrariété.

Entre celles qui ne s'occupent de rien mais saluent d'office les gens qu'elles croisent car elles pensent n'être inconnues de personne, et celles qui sont spécialisées en plaisanteries, ils arrivent à survivre.

Celles qui font des commérages ? C'est une nécessité pour elles, sinon elles n'auraient rien à dire, ou alors se croient obligées de relancer une conversation qui traîne en longueur.

Il y a aussi les autoritaires-diplomates qui gèrent tout sans oublier pour autant de demander l'avis de tout le monde, avis dont elles ne tiendront pas compte, les boudeuses qui ne savent plus pourquoi elles boudent, mais laissent courir toutes les suppositions, ou encore les enchanteresses qui gardent jalousement la clé du mystère de plaisir.



La liste pourrait continuer, mais combien d'hommes aiment et avouent aimer des femmes exécrables de peur de s'ennuyer, et d'échapper ainsi à l'ennui profond d'une vie tranquille !

Alors, plus les femmes mouvementées est Nietzsche avait vu deux choses : le danger la femme, le jouet le dangereux.»

JOURNÉE DE LA FEMME...



sont dangereuses, plus la vie assurée !

juste : « L'homme véritable veut et le jeu. C'est pourquoi il veut plus



Danielle Suffet
(Illustration internet)

ORIENT ET OCCIDENT : CONFRONTATION OU DIALOGUE ?



En ce dimanche 2016, Patrice van Ackere a fait un exposé, dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur ce que l'occident doit à l'orient, sur ce que chacune de ces deux civilisations doit à l'autre.

Ce que doit l'occident à l'Islam est gigantesque : tout un savoir en mathématique, en architecture, en astronomie, en médecine ou encore en savoir-faire agricole. Si l'occident est très redevable, l'orient a su profiter des nouvelles technologies de pointe du monde moderne.

Entre hier et aujourd'hui, à travers les siècles, notre langue emploie toujours des mots qui viennent de l'arabe comme : azur, zéro, alchimie, hasard, échec, charabia ou encore aubergine.



Et si, en occident, la théologie a été imprégnée de philosophie, ce qui a fait naître les idées de tolérance, dans le monde islamique, c'est le phénomène inverse qui s'est produit, cause principale de divergences entre les deux. Figé en effet dans la foi religieuse, le monde musulman n'a connu ni Réforme, ni Renaissance, ni Siècle des Lumières, même si l'héritage laissé est considérable.

L'islam n'existerait pas sans le judaïsme et le christianisme, et les points communs entre les trois religions sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit.

Cependant, entre la folie et la peur des hommes, de nombreux pays musulmans sont désireux de promouvoir une cohabitation pacifique.

Si l'occident n'est pas innocent de la fracture entre les deux civilisations, depuis la trahison très mal vécue de 1917-1918, trahison de la promesse d'un royaume arabe à Damas par les occidentaux, cette fracture peut se combler par une nouvelle éthique :

Faire prévaloir le respect mutuel en évitant la caricature de l'autre, s'appuyer sur les courants de l'Islam favorables à la modernisation et au dialogue avec le monde occidental, s'appuyer aussi sur un pluralisme culturel et religieux.

Coexister, est la clé pour vivre ensemble en sortant d'une approche binaire de l'existence : Bien et mal, tradition et modernité, civilisation et barbarie, sacré et profane, etc...

Revenons au mythe des « Mille et Une Nuits » qui n'est pas sans résonance dans le monde actuel : mille et une nuits, c'est le temps qu'il a fallu à Shéhérazade, par son talent de conteuse, pour chasser du cœur du roi sa violence et sa misogynie, lui faisant renoncer à exécuter sa sentence, c'est à dire à être décapitée, le roi voulant se venger de la tromperie de sa propre épouse.



Cette conférence fut suivie d'un somptueux buffet libanais, préparé par Christine van Ackere, Marie-Françoise Jouglaïn, Colette Franck et Alix Lahoud, afin de conquérir par les saveurs de l'orient, les palais occidentaux des habitants de la Hauteville.

Danielle Suffet (illustrations Internet)

UNE ACTIVITE QUI MERITE D'ÊTRE CONNUE

Nos transformateurs, ainsi qu'un mur des bâtiments scolaires, grâce au talent de Coralie GUERLACH, enfant du pays, ont pris des couleurs.

Heureux d'avoir pu lui mettre le pied à l'étrier, nous lui souhaitons une brillante carrière dans le « trompe l'oeil » réalisable tant dans le domaine privé que public.



Le mot du Maire

Le compteur tourne inexorablement à la même vitesse pour chacun d'entre nous chaque fin et début d'année étant l'occasion de faire le point et d'émettre le voeu dans un innocent pronostic d'une amélioration constante et perpétuelle qui voudrait que l'an nouveau soit, à tous égards, meilleur que l'an passé.

L'euphorie passée, cette fuite du temps doit nous inciter à relativiser les mauvais moments et optimiser les bons.

Notre village a connu une année 2016 paisible, comme les précédentes, soucieux que nous sommes tous de préserver les valeurs, certes modestes mais essentielles auxquelles nous sommes fortement attachées à savoir, la simplicité, la courtoisie et la convivialité.

Préparons-nous à entamer 2017 conscients de notre sort privilégié par rapport à beaucoup d'autres et savourons l'avantage que nous avons construit et que nous nous attachons à rendre pérenne, de vivre au quotidien pour les uns, ou de nous ressourcer ponctuellement pour les autres, loin du monde et du bruit, dans la meilleure harmonie, alors que nous sommes à quelques lieux de la capitale.

A chacun et à vous tous ensemble, je souhaite de bonnes fêtes de Noël dans le souvenir de ceux qui ne sont plus, entourés de ceux que vous aimez et j'adresse mes voeux les meilleurs pour 2017 qui s'annonce.

Il me sera agréable ainsi qu'aux Conseillers municipaux de vous retrouver le samedi 7 janvier à 18 heures à la Mairie (salle des fêtes) pour la traditionnelle présentation des voeux et de nous donner l'occasion d'un regard rétroactif sur 2016, d'une projection sur 2017 et de vous réitérer notre attachement et l'intérêt que nous portons au présent et au devenir de notre vie communale.

Le Maire